

Lyon, le 28 mars 2015

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**Présidence de M. BLACHE**

**PROCES VERBAL**

**SEANCE DU LUNDI 2 MARS 2015**

- Désignation d'un secrétaire de séance : M. HEKIMIAN
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2015 : **UNANIMITÉ**

**PRESIDENT** : Monsieur BLACHE, Maire

**SECRETAIRE ELU** : M. HEKIMIAN

**PRESENTS** : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, Mme MICHAUX, Mme HAZERAN, M. HEKIMIAN.

**EXCUSES** : Mme NACHURY, M. FENECH, M. GRACI.

**DEPOTS DE POUVOIRS** : M. BLACHE : pouvoir de Mme NACHURY ; Mme MICHAUX : pouvoir de M. GRACI.

**ABSENT** :

M. BLACHE ouvre la séance à 18 h 30.

M. BLACHE propose de désigner M. HEKIMIAN pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

*M. HEKIMIAN procède à l'appel nominal.*

*M. BLACHE indique que Mme NACHURY est absente ayant perdu son père enterré ce même jour. Une gerbe a été envoyée pour lui témoigner la pensée des élus et personnels.*

-\*-\*-

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2015**

**Le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2015 est adopté à l'unanimité.**

\*-\*-\*

#### **Rapport N°06.15.107 – Périmètres scolaires**

M. DUVERNOIS rapporte ce dossier.

Il souligne la complexité du dossier et le travail important des services de la ville pour la révision des périmètres scolaires. Il indique que pour obtenir une répartition harmonieuse des élèves dans les écoles des neuf arrondissements de la ville de Lyon ceux-ci sont révisés.

Dans le cadre du 6<sup>ème</sup> arrondissement, il n'est pas prévu de révision.

Il y a simplement une définition de zone tampon. Il précise que lorsqu'une école atteint sa capacité maximale d'accueil, il est possible d'envoyer les enfants dans une autre école qui peut accueillir des enfants supplémentaires.

C'est ainsi que 2 zones tampon sont déterminées :

- Pour la maternelle et élémentaire Pierre Corneille qui iront éventuellement à Jean Racine,
- Pour la maternelle et école élémentaire Antoine Rémond dont les élèves supplémentaires seraient envoyées vers Rostand, Jean Couty, Jules Ferry, Montaigne, Pradel.

M. DUVERNOIS ajoute qu'il s'agit bien là d'une précaution dans le cas où l'on assisterait à une « explosion démographique », ce qui ne semble pas le cas de l'arrondissement. Il faut néanmoins prévoir cette possibilité d'où l'aménagement de ces zones. Deux d'entre elles sont prévues sur le 6<sup>e</sup>.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

#### **Rapport N°06.15.108 – Jardins partagés - Convention d'occupation temporaire avec l'Association « CIL Vitton Thiers » pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain métropolitain situé à l'angle de la rue des Emeraudes et de la rue Michel Rambaud à Lyon 6e, à usage de jardin partagé - Approbation et autorisation de signature de la convention**

Mme CROIZIER présente ce projet.

Le CIL Vitton-Thiers porte avec la Mairie du 6<sup>ème</sup> depuis plusieurs années un projet autour de l'animation d'un jardin partagé visant à contribuer au développement du lien social, à la dynamisation et l'embellissement du quartier. Il est souhaité de compléter ce projet par un composteur de quartier.

Ce jardin partagé sera situé sur un terrain appartenant à la Métropole de Lyon terrain actuellement délaissé situé à l'angle de la rue des Emeraudes et de la rue Michel Rambaud. La Métropole autorise donc la Ville de Lyon à occuper à titre précaire et révocable ce terrain.

Le projet d'aménagement de la Ville de Lyon consiste à aménager un espace clôturé et à installer des bacs hors sol adaptés à des cultures potagères et un composteur. Les installations sont par ailleurs prévues afin que l'on puisse accueillir des personnes handicapées en fauteuil dans ce jardin.

Dans le cadre du jumelage de l'arrondissement avec Villié Morgon, des plans de vigne y seront même plantés.

La surface totale mise à disposition de l'association est de 170 m<sup>2</sup>, pour une valeur locative totale annuelle de 680 euros.

Le projet de convention prévoit une mise à disposition à titre gratuit jusqu'au 31 décembre 2017.

Mme CROIZIER est très heureuse de voir enfin aboutir ce projet sur l'arrondissement.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.14.109 - Patrimoine bâti de la Ville - Opérations 01008540 « GS Aveyron - Réfection des tableaux de façades sur rues et cours », 60021827 « Stabilité et consolidation des ouvrages », 60021828 « Remplacement des SSI », 60021829 « Remplacement des menuiseries », 03020580 « Bourse du travail – Remplacement des menuiseries extérieures », 60021830 « Enlèvement d'amiante », 09025001 « GS Daudet - Travaux sur plafonds de l'école primaire », 60021831 « Réfection couvertures et étanchéité », 60021832 « Mise en conformité des installations électriques », 60021826 « RIT 2015 », 60021837 « rénovation des réseaux de chauffage ». Vote d'une partie des AP 2015-11, 2015-14, 2015-12, 2015-7, 2015-8, 2015-10, 2015-13, 2015-5, 2015-6 programme 20020. Lancement d'opérations de travaux urgentes dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements 2015-2020 - Affectation d'une partie des AP précitées**

Mme CROIZIER rapporte ce dossier.

Il s'agit de valider le lancement d'opérations nécessitant la réalisation d'études et de marchés, en amont du vote de la programmation pluriannuelle des investissements 2015-2020 dont l'exécution doit être initiée avant mi-2015.

Il est demandé d'autoriser le lancement d'opérations de travaux urgents dont le montant total s'élève à 4 795 000 €.

Mme CROIZIER souligne qu'il faut, non seulement voter des opérations d'un montant s'échelonnant entre 30 000 et 500 000 € sans avoir aucune vision globale des investissements puisque le Maire de Lyon n'a toujours pas indiqué les opérations retenues pour le mandat (ce qui est curieux, voire choquant un an après les élections) mais ce qui est tout aussi choquant, c'est qu'aucune de ces opérations ne concerne le 6<sup>ème</sup> arrondissement (elle retire d'office la chaufferie des locaux du Parc de la Tête d'Or qui n'est pas à proprement parlé un équipement 6<sup>ème</sup>).

Elle note que les fuites de l'Eglise de la Rédemption, celles de la toiture de l'école Jean Jaurès et les sanitaires (entre autre) de l'école Jules Ferry /Montaigne etc. ...préoccupent peu, ou moins la Ville de Lyon.

Elle propose néanmoins de voter tout de même cette délibération devant l'engagement des Services d'étudier avec l'exécutif les urgences du 6<sup>e</sup>.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.14.110 - Approbation de nouveaux droits de place des marchés**

M. BRUN est rapporteur de ce dossier.

Il rappelle que la ville de Lyon compte 77 marchés et qu'ils ont enregistré une hausse de 13 % de leur chiffre d'affaires entre 2006 et 2011. Il précise qu'en 2014 21500 € de subventions ont été affectés au secteur.

Pour ce qui est des tarifs des droits de places acquittés par les commerçants des marchés forains, depuis 10 ans, seule une hausse de 3 % a été pratiquée en 2009.

Il est devenu nécessaire de les réévaluer, pour plusieurs raisons :

- les redevances d'occupation privative du domaine public à des fins commerciales ont augmenté d'au moins 2 % chaque année depuis 2009 ;
- d'autre part, le coût de nettoyage et d'enlèvement des déchets sur les marchés a évolué de manière assez importante ;

- enfin, une étude comparative récente montre que la Ville de Lyon pratique des tarifs sensiblement plus bas que ceux des autres grandes villes de France.

M. BRUN, en sa qualité d'adjoint au commerce, attire l'attention sur le fait que la référence à l'augmentation du chiffre d'affaires remonte à 2011 et personne n'ignore combien la situation économique s'est détériorée depuis. M.BRUN a pris soin, avant de rapporter ce dossier, d'interroger personnellement les forains et il alerte donc car ils lui ont confirmé qu'ils constatent eux aussi une récession.

Il lui semble donc indéniable que d'autres pistes, voire celles d'économies annexes auraient pu ou devraient être explorées plutôt qu'une incessante facilité de gestion consistant à un recours incessant à l'augmentation des taxes et autres charges.

En tout état de cause, il considère que si l'exécutif approuvait cette nouvelle hausse, il irait à l'encontre de la pérennité de ces acteurs du bien-être de proximité, des commerçants forains présents sur les marchés exerçant un métier difficile depuis l'aurore et dans toutes les conditions climatiques.

M. BRUN demande donc un avis défavorable sur le projet.

**Mme SERVIEN, Mme MICHAUX, Mme HAZERAN votent POUR.**

**Le « Groupe M. HAVARD Génération Lyon 6<sup>e</sup> », M. HEKIMIAN votent CONTRE.**

**LE RAPPORT EST REJETÉ.**

**Rapport 06.14.111 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association « Cercle de la Pensée Juive Libérale » CPJL sise 14, rue Garibaldi à Lyon 6<sup>e</sup>**

M. BRUN présente ce projet de délibération.

"L'Association « Cercle de la Pensée Juive Libérale » a pour but d'organiser dans la région lyonnaise, l'étude, l'enseignement, la diffusion de la culture, de l'histoire et des pratiques du peuple juif et elle organise, chaque année, la cérémonie du souvenir de la déportation des juifs de France « Yom Ha Shoah ».

Une soirée commémorative autour des trois génocides, arménien, tutsi et juif sera organisée le 15 avril et le jeudi 16 avril se tiendra, de 9h00 à 18h00, place Antonin Poncet, une journée commémorative de la Shoah avec la lecture publique ininterrompue des noms des juifs partis de France.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 euros à l'association.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport N°06.15.0112 – Attribution de subventions à deux associations "Lyon Québec" et "Alliance Française de Lyon" - Année 2015**

Mme GRAZIANI rapporte ce projet.

Le mois de la Francophonie en France se déroule comme chaque année à Lyon. Deux associations lyonnaises, Lyon-Québec (dans le 6<sup>e</sup>) et l'Alliance Française de Lyon (dans le 3<sup>e</sup>), se mobilisent particulièrement autour de ce projet tout au long de l'année.

L'association propose, en collaboration avec la mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement l'opération « Mon voisin est francophone », qui se déroule du 2 au 28 mars 2015.

Il est donc proposé de verser, dans le cadre du 6<sup>e</sup>, une subvention de 5 000 € à l'Association Lyon-Québec, sur un budget prévisionnel prévu par l'association de 12 000 €.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

M. Le Maire indique que le prochain rapport sera présenté par Mme ROBIN puisqu'étant à destination des personnes en difficulté. A ce titre, celui-ci dépend de sa délégation de celle-ci et non de celle de Mme GRAZIANI.

**Rapport N°06.15.113 – Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF, opération été) et autorisation de signature de conventions de financement**

Mme ROBIN présente ce dossier.

Elle rappelle que récemment en octobre 2014, un montant de 26 685 € avait été versé à l'Armée du salut pour l'aide alimentaire apportée par cette association.

C'est dans le cadre de cette aide qu'une nouvelle subvention de 71 171 € est proposée à l'Armée du Salut pour la prestation complémentaire au restaurant municipal afin que des repas soient servis aux personnes démunies le week-end et les jours fériés. Mme ROBIN précise que ce sont 19032 repas qui ont été servis le week-end.

Une convention sera signée avec celle-ci puisque l'aide financière est égale ou supérieure à 10 000 €.

M. HEKIMIAN suppose que la hausse de la subvention vient de ce que les repas sont servis aussi les week-ends et jours fériés et donc plus nombreux.

Mme ROBIN le confirme.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Rapport N°06.114 – Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association Cargo pour l'organisation de l'événement "Tigaly" du 3 au 5 avril 2015.**

M. SIMOND rapporte ce projet.

Il s'agit du club sportif Cargo dont l'objet est l'acceptation des différences et l'évolution des mentalités laquelle organise la 6<sup>e</sup> édition de l'événement « Tigaly » du vendredi 3 au dimanche 5 avril 2015, dans dix différents sites sportifs de Lyon.

L'Association Cargo (Cercle Associatif Rhônalpin Gay Omnisports) proposera la pratique de 6 disciplines sportives différentes : badminton, volley-ball, football et le handball la natation et le squash. Ce sont plus de 1200 personnes qui seront attendues dans ce cadre. C'est la mise en exergue à la fois du sport compétition et du sport loisir.

Le budget prévisionnel du tournoi est de 91 953 € et il est demandé une somme de 5 000 € pour son caractère sportif et humain.

M. HEKIMIAN souligne qu'il va expliquer les motivations de son vote afin d'éviter toute confusion et toute exploitation ultérieure de celui-ci, étant entendu qu'il exprime non pas un désaccord sur l'objectif mais sur la méthode suivie.

Il a trouvé cette idée pour le moins saugrenue. Que soient organisées des rencontres sportives, pour tous, soit. Toutefois, organiser un tournoi international gay de Lyon avec l'appui de la ville lui paraît être une bien étrange idée. Il s'agit là d'une vision communautariste du sport, contraire à l'esprit même du sport ouvert à tous sans distinction, sans mettre en avant telle catégorie ou particularité quelle qu'elle soit. Imaginerait-on un tournoi international hétéro de Lyon ?

Pourquoi faire des homosexuels une catégorie à part ? Cela lui paraît très stigmatisant.

Il souhaite pouvoir faire son intervention jusqu'au bout car il s'agit d'un sujet sensible et l'on part ensuite dans tous les sens.

Il pense en outre que la plupart des homosexuels n'ont rien demandé de tel.

Il indique que des questions ont été posées à des membres et à des responsables de clubs sportifs qui n'ont pas relevé de problématique spécifique d'homophobie dans le monde du sport et dans un souci de rigueur, les documents sur lesquels se fonde ce projet seront demandés à la ville.

Enfin, il estime que le « vivre ensemble » ne se construit pas sur une vision communautariste et donc multiculturelle de la société, qui aboutit en fait à vivre « ensemble dans sa communauté », et, en face ou à côté, des autres communautés. Cette approche choisie par la ville, ne répond donc pas au problème de l'homophobie, voilà pourquoi il votera contre, au nom de la lutte contre l'homophobie.

Il regrette que la majorité municipale de la ville de Lyon ne s'engage pas dans une lutte plus globale contre toutes les intolérances et toutes les discriminations. Il aura l'occasion de s'en expliquer dans un texte pour éviter toute ambiguïté.

M. SIMOND aurait été d'accord avec M. HEKIMIAN si le tournoi avait été restreint à la communauté gay car le souhait n'est pas de soutenir le communautarisme quel qu'il soit. Mais tel n'est pas le cas car la manifestation est ouverte à tous et toutes. Il est certain que l'association souhaiterait ne plus exister à terme. Cela voudra dire que la communauté gay est acceptée dans la société ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

M. HEKIMIAN rajoute que la communauté gay n'est pas une catégorie à part mais que ce sont des personnes comme tout le monde. Il peut comprendre la démarche. Cependant, il ne fait pas la distinction entre des personnes « hétéro » ou homosexuelles.

M. BLACHE ne la fait pas non plus.

**M. BLACHE, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, « Groupe G. COLLOMB Evidemment Lyon » votent POUR .**

**M. DAVID, M. LAFOND, M. DUVERNOIS, Mme DARBON, Mme MOULLIN s'abstiennent.**

**M. HEKIMIAN vote CONTRE.**

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

**Rapport N°06.15.115 – Attribution de deux subventions de fonctionnement de 48 000 euros à l'espace Pandora pour l'organisation du festival « le Printemps des Poètes » et l'Association Zone bis pour le festival "Hallucinations Collectives" - FIC. Approbation d'une convention cadre.**

Mme DARBON présente ce projet.

Il s'agit d'octroyer une subvention de 40000 € à l'Espace Pandora, association spécialisée dans l'action culturelle dans le cadre du « printemps des poètes » initié par le Ministère de la Culture, visant à sensibiliser le public le plus large possible à l'art poétique sous toutes ses formes chaque année. Cette manifestation se déroulera du 7 au 14 mars et proposera spectacles, lectures, rencontres avec des poètes, expositions, chansons, chambres d'échos, balades urbaines, performances présentées dans des lieux divers répartis dans les différents arrondissements.

Elle regrette toutefois qu'aucune manifestation ne soit prévue dans le 6<sup>e</sup>.

Une subvention de 8 000 € est aussi demandée par l'Association « ZoneBis » qui organise le festival « Hallucinations Collectives » du 31 mars au 6 avril. Les films présentés proposent une vision différente du cinéma valorisant des cinéphilies méconnues et reflétant une certaine époque et/ou une économie du cinéma.

Mme DARBON souligne là encore que rien n'est prévu dans le 6<sup>e</sup>. Elle estime qu'il faut donc ne pas prendre part au vote sur ce dossier

Mme LEVY demande quelle est la raison pour laquelle l'arrondissement n'accueille aucun spectacle. Elle s'interroge si c'est une volonté de la Ville de Lyon, parce que l'arrondissement ne dispose pas des équipements nécessaires ou que les dossiers n'ont pas été retenus.

Mme DARBON indique qu'en général lors des grandes manifestations du type « tout le monde dehors », certains spectacles sont proposés à l'arrondissement, lesquels les retient ou pas. Pour le « Printemps des poètes », l'arrondissement n'a été saisi d'aucun dossier. Elle veillera à ce que cela ne soit pas le cas l'an prochain.

Le Maire estime qu'il entend s'abstenir.

**Le « Groupe G. COLLOMB Evidemment Lyon » vote POUR.**  
**Le « Groupe M. HAVARD Génération Lyon 6<sup>e</sup> », M. HEKIMIAN s'abstiennent.**  
**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

**Rapport N°06.15.116 – Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association « Antenne Mobile d'Action Culturelle » pour l'organisation des 30es rencontres de conteurs en Rhône-Alpes, « Paroles en Festival » du 19 mai au 26 mai 201**

Mme DARBON rapporte ce dossier.

Il s'agit pour ce dossier de l'Association « Antenne Mobile d'Action Culturelle » (AMAC). Celle-ci propose différentes manifestations dans divers lieux géographiques de Lyon.

Dans le cadre de « Paroles en Festival », la manifestation a rassemblé l'an dernier environ 3 500 spectateurs sur une quarantaine de spectacles pendant 21 jours.

Cette année, le festival fête son 30<sup>e</sup> anniversaire et dans le cadre du 6<sup>e</sup> arrondissement le public pourra se retrouver afin d'écouter des ballades contées les 30 et 31 mai au Parc de la Tête d'Or. Ce spectacle se tiendra en même temps le Festival de la Rose.

Il est proposé d'allouer une subvention de 5 000 € à l'association.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport N°06.15.117 – Mise en place d'une tarification forfaitaire dans le cadre de la mise à disposition de salles municipales de spectacles et de conférences de la Ville de Lyon**

Mme DARBON est rapporteur de ce projet de délibération.

Elle rappelle que la Ville de Lyon est propriétaire de plusieurs salles à usage de spectacles et de conférences dont la salle Victor Hugo dans le 6<sup>e</sup>.

Elle indique que ces salles sont louées à titre exclusif à des personnes morales (associations, sociétés...) et que la tarification est actuellement basée notamment sur le cumul de créneaux horaires de 2 heures et de 4 heures pour les salles Rameau, Victor Hugo, Paul Garcin, Salle Molière, Salle Witkowski ainsi que la Bourse du Travail pour les contractants associatifs.

Depuis la réouverture, après travaux, de certaines salles, la tarification de ces salles est réalisée sur la base de forfaits, ce qui facilite la lecture de l'offre tarifaire pour les organisateurs et la gestion administrative de ces équipements. Dans un souci de gestion homogène de l'offre tarifaire, il est proposé d'étendre ce dispositif de tarification forfaitaire à l'ensemble des salles municipales et notamment à la salle Victor Hugo.

Elle souligne que la nouvelle tarification est plus intéressante et que la location revient moins chère.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Questions diverses.

M. BLACHE aimerait qu'il soit noté au procès-verbal que les dossiers de commission sont reçus trop tardivement, c'est-à-dire la veille, voire le jour même. Il alerte donc sur cette situation car il devient difficile de préparer des réponses de qualité sur les dossiers.

Il souhaite aussi rappeler qu'on entre dans le mois de la Francophonie et que des dépliants sont disponibles sur les tables et à l'accueil concernant le programme qui sera riche en intervenants et manifestations pendant toute cette période. Il invite tous les habitants à participer aux manifestations et à toutes les séances. Il rappelle que des affiches ont aussi été apposées dans les rues.

M. HEKIMIAN indique qu'il a vu un article sur la Place de l'Europe. Auparavant, il désire partager avec l'assemblée les informations qu'il avait abordées préalablement. Il avait annoncé qu'il allait demander à pouvoir assister à des commissions et qu'il pourrait ainsi avoir accès à des dossiers de subventions pour approfondir son travail. Il indique avoir adressé 3 demandes. Deux vice-présidents ont répondu mais le 1<sup>er</sup> adjoint du Maire de Lyon ne l'a pas encore fait. Il fera sa demande et ne désespère pas de recevoir réponse. Il trouve intéressant de participer à ces commissions car on y obtient des renseignements dont il fera retour dans quelques temps. Il précise qu'un courrier sera envoyé avec des demandes concernant 13 dossiers. Il espère pouvoir recevoir toutes les précisions voulues et fera savoir quel accueil lui aura été réservé. Il rédigera une synthèse dans quelques mois qu'il pourra communiquer et qui portera tant sur la forme que sur le fond des dossiers de subvention.

Revenant sur la question de la Place de l'Europe, il ne sait si tout est exact de ce qui est relaté dans la presse. M. BLACHE est intervenu lors du Conseil Municipal, le Maire de Lyon aurait répondu qu'il boucherait les « nids de poule ». Il s'étonne car l'adjoint au Maire en charge de ces questions a apporté des explications sur la non réalisation des promesses électorales sur ce point en arguant de problèmes juridiques, techniques et financiers.

M. HEKIMIAN se dit surpris de ce type de réponses car la municipalité en place est présente depuis assez longtemps pour connaître de ces questions. Il a été étonné par la réponse apportée sur le financement qui serait différé en raison de la baisse des dotations de l'Etat et dont il n'aurait pas été au courant alors que M. COLLOMB est sénateur socialiste. M. HEKIMIAN cite M. LE FAOU disant qu'il faut être parcimonieux dans l'utilisation des fonds publics et que dans le contexte financier actuel, tout le monde comprend qu'il convient de faire des choix.

M. HEKIMIAN a l'impression que le 6<sup>e</sup> n'est pas une priorité. Il pourrait citer beaucoup d'exemples pour illustrer cela. Il reste toutefois interpellé par le fait que la ville peut accorder une subvention pour financer la tradition vaudou. La priorité n'est donc pas le 6<sup>e</sup> et le cadre de vie de ses habitants, impression renforcée tout au long du déroulement du Conseil Municipal.

M. BLACHE rappelle qu'il y avait lors du dernier Conseil Municipal trois questions posées par le Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre du tour de rôle et que l'une d'entre elles concernait la place de l'Europe.

Il lui semble être une évidence pour lui, mais surtout pour les habitants du 6<sup>e</sup>, qu'il faut, à minima, la rénover pour que ce soit un lieu « normal ». La zone de parking payante est un terrain vague payant plein de trous et d'eau. On le sait. Aujourd'hui, la réponse est faite via la presse. Il faudrait donc poser la question directement à M. LE FAOU.

M. BLACHE maintient sa position, à savoir que cette place doit être rénovée rapidement, surtout dans le cadre de la rénovation de la ZAC DE LA Part Dieu : zone Garibaldi, tour Incity. Elle reste la seule partie non rénovée. Cela semble donc logique et légitime d'en demander la rénovation. L'argument de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales est un problème sans doute. Il faut donc apporter d'autres solutions.

M. BLACHE indique qu'il en a et il attend donc que celui-ci revienne le voir.

Mme HAZERAN revient sur l'objet du CICA et demande l'enlèvement des encombrants pour les personnes âgées. Elle se demande s'il ne serait pas possible de prévoir cette possibilité de manière plus large. Il y a certainement une demande d'autres habitants qui seraient prêts à payer pour qu'on puisse venir à domicile enlever les encombrants. Ceci permettrait d'éviter les amoncellements sur les trottoirs. Il serait sans doute opportun de retravailler sur ce sujet notamment avec les conseils de quartier. Elle pense, que moyennant un coût raisonnable, certains seront enclins à faire appel à ce type de service.

Cela permettrait ensuite d'avoir les ressources suffisantes pour faire reprendre cela ensuite au profit des personnes âgées et handicapées.

M. LAUPIES, Adjoint en charge de la Propreté, auquel M. BLACHE passe la parole, est d'accord avec Mme HAZERAN. Il souligne qu'il est possible d'avoir des associations du type Spirale qui réalisent ce type de prestation pour un coût assez bas. Le meilleur moyen est de s'adresser au Point Conseil qui remet un feuillet avec le nom de ces associations. Elles peuvent ainsi être en relation directe avec celles-ci.

Mme HAZERAN souligne qu'il serait bien de relayer cette information dans le Lyon Citoyen et ce, de manière régulière. Ce service devient une ressource pour les associations et cela leur revient sans doute Il est donc générateur d'emplois.

M. BLACHE confirme que c'est un service rendu par ces associations directement et que la Ville n'intervient pas.

M. DUVERNOIS considère que ce service existe comme l'a rappelé M. LAUPIES. Les conseils de quartier peuvent être utilisés mais comme relais citoyens et veilleurs de l'arrondissement. Ils peuvent véhiculer l'information notamment auprès des personnes âgées. Il relaiera cette demande lors de la commission propreté interquartiers et auprès des quatre cœurs de quartier.

Mme HAZERAN pense qu'il faut sensibiliser tout le monde, non seulement les personnes âgées mais l'ensemble de la population.

M. DUVERNOIS profite de l'occasion qui lui est donnée – en parlant de propreté – pour annoncer à tous que la commission propreté interquartiers a été primée lors de la présentation d'un appel à projet devant le jury de la Ville de Lyon pour l'action «les cendrier d'or » terrasses propres par l'octroi d'une subvention de 4 000 €. Cette action à caractère civique et environnementale est pilotée par M. LAUPIES et animée par les 100 conseillers de quartier de cette commission sur les 400 conseillers inscrits dans les cœurs de quartier. Cette subvention servira notamment à organiser la communication autour de l'action.

\* \*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.*

*La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 13 avril 2015 à 18h30.*

\* \*